

PEDT 2025/2028

avec Plan mercredi

COMMUNE de CLAIX

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER

David SOULIERE,
Directeur Education Jeunesse

david.souliere@ville-claix.fr

CONTEXTE

I- Historique

Depuis 2018 la commune de Claix a fait le choix de revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles publiques de la commune en s'inscrivant dans un nouveau Projet Educatif De Territoire et dans la mise en œuvre d'un plan mercredi.

Cette démarche s'appuyait sur une offre très développée et variée en termes d'activités éducatives sur la commune. Plus de dix associations complètent les services éducatifs proposés par la commune. Les études et nos statistiques confirment que ces activités sont accessibles au plus grand nombre (tarification modulable, offre bien répartie sur le territoire, activités variées dans les domaines sportifs, culturels, et environnementaux).

Dans cette perspective la commune avait souhaité clarifier les compétences de chaque acteur, simplifier l'organisation des différents dispositifs, proposer des activités éducatives sur des temps extrascolaires plus favorables, améliorer les conditions d'accueil des enfants, en limitant le bruit et les déplacements et mieux maîtriser les phases de transition (en développant une offre de transport)

Nous nous sommes donc appuyés aussi sur un nouveau PEDT pour maintenir la collaboration et la coopération entre les différents acteurs qui rythment les temps de vie des enfants. L'école, qui accueille les services périscolaires et extrascolaires, reste un lieu de mutualisation et d'échanges entre les différents partenaires.

La commune a choisi depuis 2020 à travers un nouveau projet de mandat de renforcer son travail et de le développer avec la mise en œuvre d'une politique jeunesse ambitieuse et diversifiée pour les 11/ 25 ans. Pour ce nouveau mandat, la municipalité a souhaité donner sa place aux jeunes de 11 à 25 ans de la commune : c'est ainsi qu'est né Claix initiative jeunes. Orientée autour de 6 axes : le loisir, la citoyenneté, le transport, l'emploi, la santé et la transmission elle est la traduction des volontés tant politiques que des jeunes.

Ce mandat a également été l'occasion de réaffirmer la volonté de faire de nos jeunes et de nos enfants, des citoyens de demain en leur proposant la mise en place d'un CMJ leur permettant d'exprimer leurs opinions, de participer à la vie citoyenne de la commune et de proposer des projets en faveur des enfants et jeunes de celle-ci.

Ce nouveau PEDT réaffirme donc un champ de compétences et d'intervention plus élargi. Cela nécessite donc l'implication de nouveaux partenaires (collège, EREA, etc.) et la mise en œuvre de nouvelles actions.

II- Valeurs partagées par les partenaires du PEDT

Les actions du PEDT se développent dans le respect des valeurs républicaines et démocratiques, des lois françaises et européennes, et du principe de laïcité.

La commune de CLAIX et les partenaires du PEDT considèrent que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Tous œuvrent à travers leur investissement dans ce projet à permettre à tous les jeunes de favoriser cet engagement.

III- Partenaires

Le PEDT regroupe plusieurs partenaires :

- *les associations locales (présidents, membres des CA, salariés et bénévoles)* ;

Associations Sportives	Associations Culturelles	Autres associations
Claix Tennis	MJC	Sou des écoles
Claix Football	Pirouette	APE Malhivert
Gymnastique Volontaire	Espace musical F. Veyret	APE Claix Centre
Dojo claixois	Force et Carton	APE Pont Rouge
Claix Volley Ball		
Escalade		

- *les parents d'élèves délégués et les associations de parents d'élèves;*

- *les représentants de l'éducation nationale (Directrices, Directeurs, enseignants, principal du collège, DDEN, IEN) ;*

- *les élus et les services municipaux éducation, sport, culture, environnement.*

	Compétences	Métiers
La Direction Education Jeunesse **Service Education** **Service scolaire**	. Coordination du PEDT . Accueils de loisirs périscolaires, mercredis et vacances . Dispositif « Club des mercredis » . Restauration scolaire	Directeur, Responsables de services, Responsables périscolaires, Animateurs, ATSEM, Directeur ALSH, Agents de transport et de restauration, agents de propreté des locaux
Service des sports et vie associative	. Transport scolaire et extrascolaire . Sport scolaire et école des sports, mise à disposition des moyens aux associations, propreté des locaux	Responsables de services, ETAPS, gardien de gymnase,
La Direction des services	. Accueil de classe, programmation	Bibliothécaires, directeur

à la population – Médiathèque, programmation culturelle- centre social	culturelle (spectacle enfants)	programmation, responsable du centre social
Service Environnement	. Intervention scolaire et périscolaire sur l'éducation à l'environnement . Aide à la réalisation de projet (pole ressources, aide méthodologique pour répondre à des appels à projets) . relais auprès d'associations extérieures	Chargé de missions, Responsable de service, Animateur

IV- Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires

- Activités artistiques et culturelles : chants, instruments, contes, arts (dessin, couture)
- Activités environnementales : nature et jardins
- Activités sportives : sports collectifs et individuels

V- Articulation avec les autres dispositifs éventuels.

La commune de Claix et son PEDT s'inscrivent dans une Convention Territoriale Globale (GAM sud) avec les autres communes du sud de l'agglomération grenobloise. Plusieurs projets, s'intègrent dans cette convention comme des travaux sur les accueils de loisirs, le volet éducation jeunesse, des travaux autour de la parentalité.

Un plan mercredi accompagne également ce PEDT.

Le plan mercredi	
Quoi ?	- un accueil de loisirs ouvert à la journée et ½ journée ; - des activités sur des thématiques environnement, sport, culture, lumière ; - des passerelles entre les clubs et l'accueil de loisirs (transport, prise en charge) ; - des activités associatives variées ; - un partenariat commune / associations (mutualisation des ressources humaines, conventions, mise à disposition de salles, équipements).
Pourquoi ?	- éviter les formes d'isolement chez l'enfant ; - maintenir un rythme hebdomadaire des enfants synonyme de régularité et propice à mettre dans les meilleures dispositions l'élève le jeudi matin ; - proposer des activités éducatives de qualité accessibles au plus grand nombre sur un temps favorable ; - créer de nouveaux partenariats et des passerelles entre le tissu associatif, la famille et la commune.
Pour qui ?	Les enfants de 3 à 17 ans claixois et/ou scolarisés dans une école publique de la commune,
Quand ?	Tous les mercredis des semaines scolaires sur une amplitude de journée de 7h30 à 18h30. Pour le volet jeunesse accueille de jeunes au sein du local jeunes à partir de 13h30.
Comment ?	- un accueil de loisirs ouvert à tous à la journée ou ½ journée ; - des activités municipales variées (clubs du mercredi, école des sports) accessibles par l'accueil de loisirs ou la famille (accès direct) ; - des activités associatives organisées de façon complémentaire ; - des inscriptions au trimestre pour ceux qui veulent tester ou varier différentes activités. - Pour l'animation jeunesse, accueil libre au sein d'un local dédié sur l'après midi.
Où ?	- à l'école Claix Centre pour l'accueil de loisirs, sur les sites associatifs et équipements communaux pour les clubs et autres activités. - Salle jeunesse Oxy'jeunes Claix située au 31 avenue de Belledonne

Périmètre et public du PEDT

I. Territoire et écoles concernées :

Le PEDT se met en place sur le territoire de la commune de Claix, en particulier dans les écoles et les équipements municipaux (gymnases, école musique, MJC, terrains de football, tennis, etc) mais aussi au sein du collège avec l'intervention du service jeunesse.

LES ECOLES PUBLIQUES DE CLAIX

Ecoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves en 2024/2025	Prévision Nombre d'élèves en 2025/2026
Ecole Jules Ferry CLAIX Centre **Directrice : Mr CHABERT**	13 classes	312	311
Ecole François Mignot CLAIX Pont Rouge **Directeur : Mme CAZES**	9 classes	223	135
Ecole Malhivert **Directrice : Mme GULGLIELMO**	6 classes	132	227
TOTAL	28 classes	667 Dont 215 maternelles	673 dont 237 maternelles

A noter :

- Baisse des effectifs entre 2024 et 2025 environ de %
- Pas de fermeture de classe prévue en 202 à l'école François Mignot
- L'école privée Saint Pierre a intégré de nouveaux locaux en Novembre 2021, elle est sous contrat d'association depuis la fin d'année 2023. Elle est composée de 6 classes pour 174 élèves environ dont 71 élèves claixois.
 Les élèves claixois de cette école peuvent être inscrits aux accueils de loisirs des mercredis et des vacances. Ils peuvent aussi participer aux activités associatives et bénéficier du transport mis en place par la commune pour les emmener sur les sites d'activités.

LE COLLEGE,

Il regroupe 446 élèves dont 233 garçons et 213 filles répartis en 16 classes (4 de 6ème, 4 de 5ème, 4 de 4ème et 4 de 3ème).

II. Public concerné

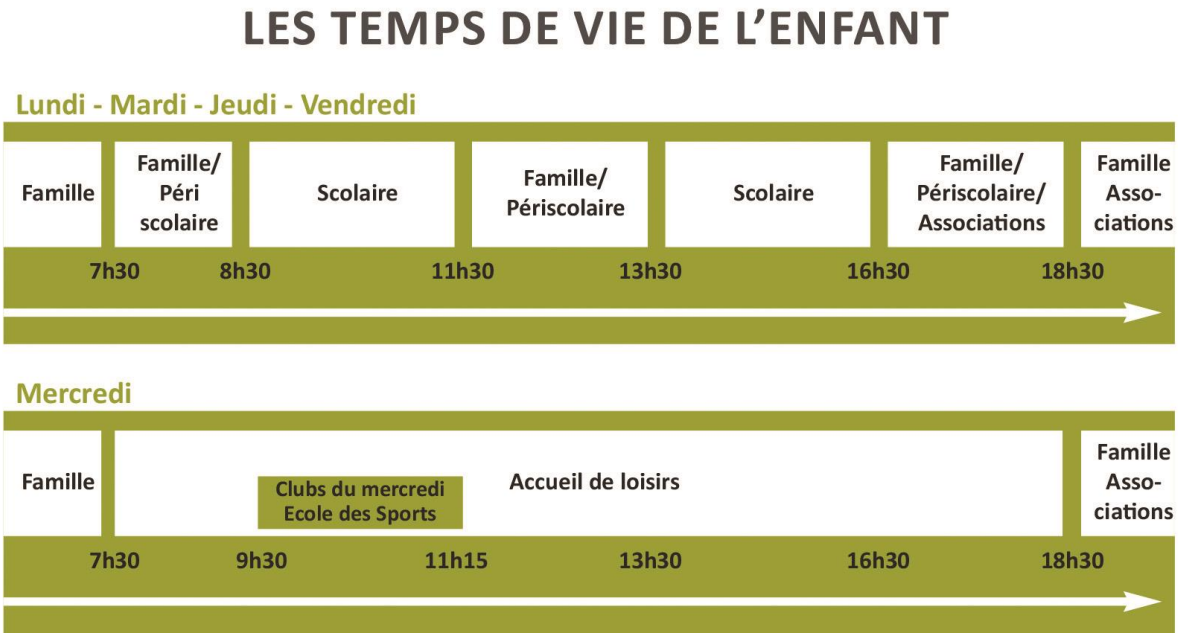
Les actions du PEDT s'adressent aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et l'école privée (hors accueils périscolaires), le collège situé sur la commune et les lycéens de la commune.

Ils ont entre 3 ans et 17 ans. Néanmoins les enfants de moins de trois ans peuvent être accueillis dans les services s'ils sont scolarisés.

Depuis 2020, la collectivité a choisi de développer également une compétence jeunesse pour permettre aux jeunes de 11 à 25 ans, de pouvoir trouver sur leur commune tout un ensemble de dispositif favorisant leur intégration. Cela se traduit par une volonté d'apporter aux jeunes de nouvelles offres sur la commune, Impliquer les jeunes dans la vie locale en leur donnant les moyens de pouvoir le faire, Encourager les jeunes dans leurs parcours professionnels

III. Temps concernés dans la semaine

Les actions du PEDT s'organisent et s'articulent entre temps familial et temps scolaire selon les différents moments de la journée



Durant les périodes de vacances scolaires, des stages associatifs et des accueils de loisirs sont organisés les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30.

IV. Mesures prises concernant l'accueil des enfants en situation de handicap

Les enfants porteurs de handicap (personne à mobilité réduite, allergie, maladie, etc.) sont accueillis dans le cadre des PAI (protocole d'accueil individualisé). La commune peut prendre des dispositions si besoin pour l'accueil des enfants sous PAI (personnels supplémentaires, moyens matériels, assouplissement des conditions d'accueil) afin d'assurer un accueil privilégié et favoriser une inclusion réussie de ces enfants sur les différents temps de nos accueils.

Objectifs partenariaux du nouveau PEDT

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires partagent des objectifs éducatifs communs dont la finalité est de contribuer à la réussite éducative de tous.

1- ASSURER la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

La continuité éducative se construit sur la base d'une journée type représentée par la frise de temps de l'enfant. Pour l'aider à évoluer tout au long de la journée, les acteurs aident l'enfant par tous moyens qu'ils jugeront adaptés à pouvoir identifier :

- les différents temps éducatifs de sa journée : famille, scolaire, périscolaire,
- les différents acteurs et intervenants : enseignants, directeur d'écoles, responsables périscolaires, ATSEM, animateurs, intervenants extérieurs,
- les locaux et les règles de sécurité à travers le règlement intérieur de l'école,
- l'organisation des principales phases de transition de la journée,
- le personnel travaillant au sein de l'école : agent de propreté, de restauration.

La complémentarité entre les acteurs est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins. Cette coopération est organisée dans le cadre du comité de pilotage, des réunions de bilans d'activités et les conseils d'écoles. Le programme annuel type prévoit des activités variées, accessibles, de qualité. Elles doivent se distinguer des activités développées dans le cadre des projets d'école, par une approche volontaire, limitant les contraintes, respectant le rythme et les spécificités des publics.

La cohérence des actions est définie par une offre structurée qui veille à la variété des activités, leur organisation géographique, l'évitement de doublons. Un programme annuel type réfléchi et concerté est réalisé en partenariat avec les différents acteurs.

2- OFFRIR les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants

2.1 Les structures d'accueils adaptées aux spécificités des différents publics

- Les locaux d'accueil sont déclarés et bénéficient d'un avis favorable des services compétents (SDIS, PMI).
- Le ratio m^2 par enfant préconisé pour chaque type d'accueil est respecté.
- Les équipements municipaux culturels, sportifs et de loisirs sont utilisés pour le développement d'activités ; lorsque la commune ne dispose pas d'équipements sur son territoire, elle conventionne avec d'autres communes (exemple : la piscine, la patinoire).
- Les locaux qui font l'objet d'une rénovation intègrent les besoins des accueils péri et extrascolaires (exemple : construction d'une nouvelle cantine, extension de la cantine Pont Rouge).

- Les locaux scolaires sont mutualisés (les enfants de maternelle sont accueillis dans les espaces qui leur sont dédiés sur le temps scolaire).
- Les locaux d'accueil des enfants sont entretenus selon des normes d'hygiène par des agents communaux du service Hygiène. Un plan de nettoyage est défini selon le type de local. Ils sont classés selon 3 niveaux qui intègrent la notion de risques (toilettes, salles de restauration et salles pédagogiques).
- Les salles pédagogiques sont équipées avec du mobilier aux normes, adaptées à l'âge des enfants et aux besoins des personnels de l'éducation nationale et des personnels communaux. Chaque école dispose d'une salle de motricité, d'une bibliothèque, d'une salle informatique, d'une cuisine. Selon les besoins et compétences des enseignants, la commune pourvoit les classes de tableaux numériques et vidéos projecteurs interactifs, de jeux éducatifs issus de la méthode Montessori et tous matériels nécessaires à l'enseignement des activités sportives et culturelles dans la limite des budgets annuels.
- Depuis 2021, le local jeunesse vient d'ouvrir ses portes pour apporter une réponse complémentaire pour les jeunes à partir du collège. A partir de 2023, nous avons du développer un autre espace d'accueil afin de répondre à la demande croissante des jeunes et des familles de participer à nos animations jeunesses.

2.2 L'intervention de personnel d'encadrement qualifié

Les responsables périscolaires et les directeurs des ALSH mercredis et vacances

Ils participent à la mise en œuvre du projet éducatif par la mise en œuvre de projets pédagogiques et l'organisation des accueils périscolaires sur leur école d'affectation. Ils sont les piliers de la relation famille – école – commune. Ce sont des agents titulaires de la fonction publique territoriale dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation ou d'animateur. Ils sont diplômés d'un BPJEPS ou tout autre diplôme équivalent.

Les adjoints périscolaires

Ils encadrent les temps d'accueils et assistent les responsables périscolaires, en particulier dans la mise en œuvre opérationnelle des accueils. Ils sont titulaires de la fonction publique territoriale et sont diplômés au minimum d'un BAFD. Depuis 2023, nous avons formé nos adjoints périscolaires pour qu'ils puissent occuper pendant les vacances scolaires la fonction de Directeur ALSH afin d'assurer encore un peu plus une cohérence éducative de nos différents temps d'accueil.

Les animateurs

Ils encadrent les temps d'accueil, animent différentes activités selon leurs compétences, veillent à la sécurité physique et affective des enfants. Ils mettent en œuvre les projets pédagogiques de leur structure d'affectation. Ils sont diplômés ou non selon la règlementation en vigueur. Depuis 2024, nous les engageons dans la construction, la mise en place et l'encadrement de plusieurs séjours sur l'année afin de développer leurs compétences mais aussi assurer un accueil plus serein pour les familles sur ce type d'animations.

Les ATSEM

Le ratio d'ATSEM est défini dans le cadre de la politique éducative. Il est d'une ATSEM par classe de maternelle hormis pour les classes de GS/CP pour lesquelles nous affectons une ATSEM à mi-temps lorsque nous avons plus de 8 enfants de GS dans ces classes.

Leur champ d'intervention est défini par ordre de priorité selon leur temps de travail : temps scolaire, temps périscolaire du matin et du midi, préparation du travail de classe sur les mercredis et ménage les matins et sur les vacances scolaires.

Sur le temps scolaire, ils agissent dans le cadre de leur statut, sous la responsabilité du Directeur d'école. Ils sont titulaires de la fonction publique territoriale, dans le cadre d'emploi des ATSEM.

Les ETAPS

La commune de Claix dispose d'un ETAPS pour les activités sportives et physiques sur le temps scolaire, à hauteur d'une heure par semaine pour les classes élémentaires. Il intervient également sur les temps périscolaires et extrascolaires en particulier sur le dispositif de l'école des sports.

Un intervenant municipal à l'éducation à l'environnement

Champ d'intervention : milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire (club des mercredis)

Public cible : cycle 1 et 2

Nombre d'heures : 156 h (scolaire) + 40 h (clubs des mercredis)

A partir de 2022, le chargé de mission va travailler sur l'accompagnement des équipes enseignantes et périscolaires sur la mise en œuvre de nouveaux projets autour de l'éducation à l'environnement en lien avec les différents partenaires extérieurs et les différentes offres d'actions autour de cette thématique.

Les agents de la médiathèque

La médiathèque joue un rôle important dans l'accès aux livres des plus jeunes et dans le développement du goût de lire dès le plus jeune âge.

Pour cela, la médiathèque a établi depuis longtemps un partenariat avec les quatre groupes scolaires de la commune, en proposant aux enseignants d'accueillir leur classe dans ses locaux, pour une animation d'une heure autour du livre et de la lecture.

En 2024, l'équipe a ainsi assuré 81 accueils de classe qui ont concerné 836 enfants.

Les professeurs de musique

Employés par l'association EFMV, ils interviennent dans le cadre scolaire et les clubs des mercredis.

Les intervenants extérieurs

Ils sont en priorité issus des associations locales. Ils interviennent dans le cadre péri et extrascolaires. Ils ont les diplômes et/ou les qualifications nécessaires à leur champ d'intervention.

Le service jeunesse

La chargée de mission et l'animateur encadrent les temps d'accueil, animent différentes activités selon leurs compétences, veillent à la sécurité physique et affective des jeunes. Ils mettent en œuvre les projets pédagogiques du service. Ils sont diplômés selon la règlementation en vigueur.

3- DEVELOPPER une offre éducative de qualité, variée et accessible à tous

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, au sport à tous les enfants, en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine scolaire...), par la mise en place d'une politique tarifaire sociale, au quotient réel.

Les activités se déploient sur l'ensemble du territoire pour permettre à chacun quel que soit son lieu de domiciliation de pouvoir en bénéficier. La commune met en place aussi du transport pour répondre à cet objectif.

L'intervention communale se déploie sur trois niveaux respectant les principes d'équité et d'accessibilité :

- Le champ scolaire,
- Le champ municipal,
- Le champ associatif.

3.1 Les interventions en milieu scolaire

La commune contribue par des moyens financiers, logistiques et humains au développement éducatif des élèves dans le cadre de l'enseignement public du premier degré.

Cette intervention se base sur les projets d'école définis dans le cadre des conseils d'écoles et des programmes d'enseignement. Les moyens mis en œuvre sont destinés à apporter une technicité, une logistique et un budget aux enseignants.

Champ d'actions	Public visé	Moyens
Sport scolaire	Cycles 2 et 3	1 ETAPS 1h / semaine / classe Gymnase transport
Piscine	Cycle 2	3 ETAPS Piscine transport
Patins à glace	Cycle 2	Transport Brevet d'Etat
Ski de fond	Cycle 3	Brevet d'Etat ETAPS transport
Musique	Cycle 2 et 3	Partenariat avec l'association EMFV
Education à l'environnement	Cycle 2	1 intervenant municipal Festival FNE
Voyage lecture	Tous cycles	Agents de la médiathèque Rencontres d'auteurs
Activité culturelle	Tous cycles	15€ / élève / an

3.2 Les actions et dispositifs communaux

Les accueils périscolaires - généralités

Les accueils périscolaires font partie intégrante de la journée d'école mais sont organisés par la commune. L'objectif est de proposer des accueils permettant aux enfants d'être dans les meilleures conditions d'apprentissage, notamment en respectant leurs rythmes, de leur faire découvrir un panel d'activités, et de leur apprendre la vie en collectivité. Sur ces temps, ils sont placés sous la responsabilité du responsable de site périscolaire. Ce sont des accueils collectifs de mineurs qui répondent à la règlementation du code de l'action sociale et s'inscrivent dans la réforme des rythmes scolaires. Ils ne peuvent pas prendre en considération chaque enfant individuellement. Il appartient donc aux parents de trouver la meilleure organisation possible.

Etant donné les besoins des élèves de maternelle, la commune préconise un accueil de type familial auprès d'une assistante maternelle agréée et recommande de limiter l'inscription à deux services périscolaires par jour.

Les inscriptions aux différents accueils se font à l'année, soit par le portail famille, soit en Mairie. Leur accès est soumis à une participation des familles variable selon le quotient familial. La commune s'engage à accueillir tous les enfants qui en font la demande. Les capacités d'accueil sont fixées selon l'avis du SDIS (surface et typologie des locaux) est des services PMI ; la règlementation DDCS impose un quota de

personnel encadrant que la commune s'engage à respecter dans la limite de ses contraintes RH (problème de recrutement et d'absentéisme).

Lorsque les capacités d'accueil sont atteintes, une recherche de solutions s'opère avec les différents partenaires.

Périscolaire du matin	
Quoi ?	L'objectif est de proposer un accueil échelonné adapté aux besoins de l'enfant et d'assurer la transition famille – école. Des espaces de jeux calmes ou ludiques sont organisés pour que chaque enfant puisse évoluer selon son rythme.
Pourquoi ?	Il répond principalement à un besoin de garde des parents.
Pour qui ?	Tous les enfants scolarisés dans les trois écoles publiques.
Quand ?	Les enfants sont accueillis tous les jours d'école à partir de 7h30 (sauf le jour de la rentrée)
Comment ?	Les enfants d'élémentaire sont encadrés par des agents municipaux. Dans le but de rassurer les enfants de maternelle, ces accueils sont encadrés en partie par les ATSEM de l'école et un ou plusieurs animateurs. Ils sont chargés d'assurer le lien entre la famille et l'enseignant en donnant toutes les informations nécessaires au bien-être de l'élève. L'accès au service est soumis à une participation des familles. Tarif selon le quotient familial entre 0.40 € et 1.90 €.
Où ?	Les enfants sont accueillis dans les locaux scolaires et/ ou périscolaires

Périscolaire du midi (Cantine)	
Quoi ?	Un accueil des enfants dans le cadre de la pause méridienne qui s'organise toujours en deux temps : un temps d'animation et un temps de repas.
Pourquoi ?	Un double objectif : satisfaire les besoins nutritionnels de l'enfant et lui proposer un temps libre respectant son rythme et ses envies.
Pour qui ?	Dans le cadre de sa politique éducative locale, la commune de Claix souhaite accueillir tous les enfants scolarisés dans les 3 écoles publiques qui en font la demande.
Quand ?	Il fonctionne tous les jours scolaires, de 11h30 à 13h30. De façon à respecter le repos nécessaire aux plus petits, le temps de sieste des enfants déjeunant au restaurant scolaire commence plus tôt, entre 13h et 13h15 selon les écoles. Des dortoirs sont installés au sein de l'école maternelle à cet effet.
Comment ?	A 11h30, les enfants sont récupérés dans les classes pour les élèves de maternelle et dans la cour pour les élémentaires. Dès lors ils sont placés sous la responsabilité de la commune. Les enfants sont répartis en deux groupes (soit deux services à table). La restauration se déroule en deux services établis en fonction de l'âge et du nombre d'enfants. Le premier mange à 11h40 et le second à 12h40. Le responsable périscolaire est chargé de coordonner ce temps, d'encadrer le personnel (ATSEM et animateurs). Il est le garant du bon fonctionnement du service, en particulier il assure les phases de transition avec l'école. Le temps de repas : les enfants sont servis à table dans les restaurants scolaires. Les repas fournis comprennent quatre ou cinq composantes (entrée, plat, fromage, dessert) selon les recommandations du GEMRCN. Le repas est aussi un temps d'échanges, où est recherché l'autonomie et le partage. Le temps libre vient compléter le temps de restauration ; certaines activités peuvent être organisées mais doivent rester libre d'accès. Les enfants peuvent aussi jouer, s'amuser, seuls ou se reposer. L'accès au service est soumis à une participation des familles. Tarif selon le quotient familial des familles entre 1.40 € et 11,91€.
Où ?	Les enfants sont accueillis dans les locaux scolaires (restaurants scolaires, locaux scolaires et périscolaires). Selon les effectifs et les capacités des restaurants

	scolaires, la commune se réserve la possibilité de faire manger les enfants dans une cantine d'une autre école en prenant en charge le transport et l'encadrement.

Périscolaire du soir	
Quoi ?	C'est un accueil organisé après le temps de l'école.
Pourquoi ?	Il permet de répondre à un besoin de garde des familles et permet aux activités d'animations de proposer des temps d'activités de découvertes.
Pour qui ?	Il permet d'accueillir tous les enfants scolarisés de 3 ans à 11 ans.
Quand ?	Cet accueil fonctionne de 16h30 à 18h30 tous les jours scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir du 1er jour de la rentrée scolaire.
Comment ?	A la sortie de classe, les enfants sont pris en charge dans les locaux scolaires par des agents municipaux jusqu'à l'arrivée de leurs parents. Les parents peuvent récupérer leur enfant quand ils le souhaitent. Cet accueil collectif de mineurs répond à la réglementation du code de l'action social, selon un projet pédagogique établi qui permettra d'organiser des temps libres adaptés à l'âge des enfants et à la journée de l'enfant. L'accès au service est soumis à une participation des familles (tarif selon le quotient familial entre 0.78 € et 3.91 €).
Où ?	Les enfants sont accueillis dans les locaux scolaires et périscolaires.

11- 25 ans « CLAIX Initiatives Jeunesse »

Pour ce nouveau mandat, la municipalité a souhaité donner sa place aux jeunes de 11 à 25 ans de la commune : c'est ainsi qu'est né Claix initiative jeunes. Orientée autour de 6 axes : le loisir, la citoyenneté, le transport, l'emploi, la santé et la transmission elle est la traduction des volontés tant politiques que des jeunes.

Un nouvel équipement jeunesse a vu le jour au 31 avenue de Belledonne, l'Oxy'Jeunes ! Ce lieu, ouvert au 11-17 ans se veut un lieu de rencontre et d'échange où tous les mercredis et durant les vacances scolaires des activités sont proposées. C'est aussi un accueil libre durant les fins d'après-midi. Le local jeunesse est ouvert (hors vacances scolaires) :

Le Local Jeunesse	
Quoi ?	C'est un accueil libre organisé après le temps du collège. - **11-17ans :** Animations au local jeunesse les mercredi après-midi et durant les vacances scolaires - **11-14ans: Club lecture médiathèque :** La médiathèque propose sur certaines dates, des clubs ado pour les 11-14 ans. Afin de rencontrer des personnes ayant les mêmes passions et d'échanger autour de livres, séries, musiques. Des activités sont mises en place pour garantir la bonne humeur ! Pendant les vacances, la médiathèque organise aussi des animations pour les jeunes et les moins jeunes. - **11-15ans: Accompagnement à la scolarité- Centre social La Cascade** - **Permanence psychologue à destination des jeunes de plus de 18 ans** Sur rendez-vous au centre social, le vendredi de 17h30 à 19h30. - **16-17 ans : Opération jobs d'été :** La mairie recrute 16 jeunes pour travailler en juillet et août pour une durée de 35h minimum. Dans une démarche personnelle et volontaire, les jeunes de 16 et 17 ans peuvent postuler. - **16-25 ans : Claix accompagne vos projets :** Appel à projet Apprenti, étudiant, jeune actif, lycéen ou association de jeunes, la commune de Claix accompagne vos projets! Seuls ou à plusieurs,

	les jeunes Claixois de 16 à 25 ans disposent à présent d'un nouveau dispositif. Désireuse de soutenir l'autonomie et les initiatives jeunes, la municipalité offre un accompagnement et une participation financière à hauteur de 50% des projets, dans le cadre d'un maximum de 2 000 euros L'objectif est de valoriser l'engagement et la citoyenneté, l'humanitaire, la solidarité locale ou internationale et le développement durable... Face à la nécessité d'aider les jeunes dans la réalisation (montage du projet, recherche de co-financements publics/privés…) et surtout dans la valorisation, a posteriori, de leur projet, la chargée de mission accompagnera individuellement chacun des candidats retenus dès le mois de mars 2022. Prise de responsabilité, innovation, créativité, montage et suivi d'un budget... Une expérience qui enrichira, à coup sûr, le parcours d'adultes en devenir. - **17-25 ans : Claix vous aide à financer votre BAFA :** La ville propose une aide financière de 50% pour passer le diplôme du BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) pour les jeunes claixois âgés de 17 et 25 ans.
Pourquoi ?	Il permet de répondre aux besoins exprimés par les jeunes de notre commune - Apporter de nouvelles offres d'activités sur la commune, - Faciliter l'implication les jeunes dans la vie locale en leur donnant les moyens de pouvoir le faire, - Encourager les jeunes dans leurs parcours professionnels, - Informer et outiller les jeunes sur des sujets de société, - Ne pas oublier les anciens et maintenir le lien familial
Pour qui ?	Il permet d'accueillir tous les jeunes de 11 ans à 25 ans
Quand ?	Le local jeunesse est ouvert (hors vacances scolaires) Mardi : 14h – 19h Mercredi : 10h – 19h Jeudi : 14h – 19h Vendredi : 14h – 19h

Comment ?	A la sortie du collège ou du lycée, les jeunes peuvent se rendre librement dans un espace dédié pour les jeunes : pour se retrouver, échanger, partager, discuter mais aussi organiser des activités. Ils sont pris en charge dans les locaux scolaires par des agents municipaux jusqu'à leur départ. Cet accueil collectif de mineurs répond à la réglementation du code de l'action social, selon un projet pédagogique établi qui permettra d'organiser des temps libres adaptés à l'âge des enfants et à la journée de l'enfant. L'accès au service n'est pas soumis à une participation des familles.
Où ?	Il se déroule dans les locaux de l'espace jeunesse situés 31 avenue de Belledonne, Médiathèque, CCAS, mairie etc.

Les transports

Le Transport scolaire	
Quoi ?	Le transport scolaire est un service organisé par le SMAG (délégué à MTAG), il permet d'assurer des trajets domicile – école en transport en commun.
Pourquoi ?	Le transport scolaire permet de réduire le nombre de véhicules et in fine les risques d'accident aux abords des écoles. C'est aussi un moyen de responsabiliser les enfants et de les rendre plus autonomes.
Pour qui ?	Les enfants scolarisés dans les écoles publiques et l'école privée de Claix ayant 3 ans révolus
Quand ?	Il fonctionne tous les jours scolaires avec un ramassage le matin pour assurer l'arrivée des élèves à 8h30 et un ramassage le soir à la sortie de classe à 16h30.
Comment ?	Les enfants doivent être munis d'un titre de transport (MTAG). Quatre circuits sont organisés (un ou deux par école). Les parents peuvent les inscrire sur des listes Mairie pour mieux sécuriser le service. Les enfants sont alors inscrits sur un circuit et un arrêt. L'agent de transport communal présent dans le bus s'assure de la sécurité des enfants et veille à ce que les enfants descendent bien au bon arrêt.
Où ?	Les différents circuits sont définis entre le SMAG, la MTAG et les services communaux. Ils peuvent être modifiés chaque année en fonction des besoins et de l'optimisation..

Le Transport du midi	
Quoi ?	Un service de transport du midi gratuit organisé par la commune..
Pourquoi ?	Le transport du midi permet d'assurer le trajet domicile –école durant la pause méridienne. Ainsi, certains enfants peuvent déjeuner dans un contexte familial ou plus individualisé que le restaurant scolaire (assistante maternelle).
Pour qui ?	Les enfants scolarisés dans les trois écoles publiques ayant 3 ans révolus.
Quand ?	Le service fonctionne tous les jours scolaires, à 11h30 et 13h30.
Comment ?	Quatre circuits sont organisés : un par école sauf l'école Claix Centre qui en dispose de deux. Pour les trajets école – domicile de 11h30, les élèves de maternelle sont récupérés dans leur classe (les élèves élémentaires dans la cour) et acheminés au car par un agent municipal. Le car dépose les enfants aux arrêts définis par les parents lors de l'inscription. Les élèves de maternelle sont obligatoirement récupérés par un parent ou son représentant (les familles désignent par écrit la liste des tiers majeurs autorisés à prendre en charge l'enfant) à la descente du car. Dans le cas contraire, l'enfant est ramené à l'école et est placé sous la responsabilité du responsable de site périscolaire. A contrario, les élèves de l'élémentaire sont autonomes dès la sortie du car. Ils rejoignent donc de façon autonome leur domicile. *Pour le trajet domicile – école* de 13h, le bus récupère les enfants aux arrêts du circuit uniquement. Les enfants sont alors placés sous la responsabilité d'agents municipaux qui s'assurent de leur sécurité, de la montée dans le car jusqu'à l'école. Les élèves de maternelle sont accompagnés dans leur classe, les élémentaires dans la cour. L'inscription au transport du midi se fait directement en mairie ou via le portail famille. Les familles sont informées de l'organisation du service via le règlement intérieur, le portail famille, le guide de l'écolier reçu par chaque élève, via le site Internet communal et directement en mairie. Des contacts par mail entre les services de la mairie et les familles sont également fréquents.
Où ?	Les circuits et arrêts sont identiques au transport scolaire. Ce service gratuit est néanmoins soumis à une inscription préalable.

Le transport aux activités périscolaires – dispositif « passerelle » école – école des sports et activités associatives	
Quoi ?	Dans le cadre du transport scolaire, les enfants peuvent être déposés à la Bâtie, site où des activités municipales et associatives sont organisées le soir après l'école.
Pourquoi ?	L'objectif est de permettre à tous les enfants, en particulier ceux dont les parents travaillent, de pratiquer une activité en dehors de l'école. Pour les associations, cela leur permet de toucher un public plus large et de proposer un 2ème créneau en plus du mercredi.).
Pour qui ?	Les enfants scolarisés dans les trois écoles publiques ayant 3 ans révolus.
Quand ?	Tous les jours scolaires à 16h30. L'arrivée sur le site se fait vers 17h.
Comment ?	IDEM transport scolaire. NB : Les associations et les services municipaux s'engagent à ce qu'un adulte soit présent à l'arrêt pour récupérer les enfants et les acheminer vers leur équipement.
Où ?	Les bus partent des écoles et déposent les enfants à l'arrêt la Bâtie. Accès soumis au règlement de la MTAG.

L'accueil de loisirs du mercredi **PLAN MERCREDI**	
Quoi ?	L'accueil du mercredi est un lieu de loisirs permettant le suivi de la socialisation de l'enfant dans le respect du rythme qui est propre à chacun. C'est également un lieu de découverte culturelle, artistique et sportive.
Pourquoi ?	C'est un accueil qui permet non seulement de répondre à un besoin de garde des usagers Claixois, mais aussi de permettre à chaque enfant de la commune d'accéder à des activités de loisirs éducatifs de qualité (culturelles, sportives) et, au-delà des activités, à un temps collectif de loisirs à visée éducative". Afin de proposer une offre d'activités plus diversifiée l'accueil de loisirs s'ouvre sur la proposition des clubs du mercredi. Les enfants peuvent participer à cette programmation en complément de l'accueil de loisirs. Cela vient en complément des activités proposées dans le cadre des animations de l'accueil de loisirs.
Pour qui ?	L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants scolarisés, âgés de 3 à 11 ans, selon deux accueils distincts pour les 3/5 ans et les 6/11 ans.
Quand ?	Cet accueil est organisé de 7h30 à 18h30 et fonctionne tous les mercredis des semaines scolaires.
Comment ?	Les enfants peuvent être accueillis selon 3 formules : - Formule journée de 7h30 à 18h30 intégrant le repas, le goûter et le temps d'animation ; - Formule ½ journée matin de 7h30 à 12h30 comprenant le temps d'animation et des accueils et départs échelonnés de 7h30 à 9h00 et de 12h00 à 12h30 ; - Formule ½ journée après-midi comprenant le temps d'animation et le goûter et des accueils et départs échelonnés de 13h00 à 13h30 et de 17h00 à 18h30. Chaque formule dispose de son propre tarif selon une tarification au « taux d'effort » qui correspond à un tarif individualisé pour chaque famille en fonction des caractéristiques de sa situation. Des activités ludiques de découvertes sont proposées aux enfants selon leur âge et les moments de la journée. Les programmes d'activité sont communiqués aux familles avant chaque cycle scolaire.
Où ?	Il se déroule dans les locaux de l'école de Claix Centre, un dispositif de transport est mis en place pour assurer l'acheminement des enfants sur les lieux d'activités des Clubs du mercredi.

***Les clubs du mercredi* – dispositif « passerelle » avec l'accueil de loisirs du mercredi PLAN MERCREDI**	
Quoi ?	Les clubs du mercredi sont des activités au trimestre de 8 à 10 séances selon des thématiques différentes (nature et environnement, arts, sciences et sports).
Pourquoi ?	Ils permettent aux enfants de bénéficier d'activités variées de qualité durant le mercredi accessible à tous. Cette proposition est un complément très important de notre accueil de loisirs permettant un panel d'activités éducatives encore plus important et diversifié. Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant en développant sa sensibilité, sa curiosité et ses aptitudes intellectuelles et motrices Favoriser l'accès à la Culture, sport et nature en préservant la qualité des offres et dans le respect du choix et du rythme des enfants Favoriser le lien ou passerelle entre le club organisé par la Ville et les associations partenaires.
Pour qui ?	Ils sont ouverts aux enfants de 4 à 11 ans, les enfants qui participent à ces clubs peuvent être inscrits ou non à l'accueil de loisirs du mercredi.
Quand ?	Ils se déroulent le mercredi de 9h15 à 10h45
Comment ?	chaque cycle scolaire. Afin de favoriser l'accès à tous, ces clubs sont aussi ouverts aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs des mercredis ½ journée matin et mercredi journée. Un encadrement spécifique compétent (municipal, associatif, intervenant extérieur) est mis en place. La mise en place d'une navette permet de favoriser la passerelle Club du mercredi et accueil de loisir du mercredi ainsi que les clubs et associations locales.
Où ?	Ces activités sont organisées dans des espaces adaptés aux pratiques (espaces municipaux et ou associatifs).

L'Ecole des sports	
Quoi ?	Un dispositif sportif permettant aux enfants de Claix de pratiquer de nombreuses activités sur les temps non scolaires. Nous proposons une grande variété de sports (tennis, BMX, aïkido, escrime, escalade, etc.)
Pourquoi ?	Un double objectif : - Proposer une grande diversité d'activités permettant de créer un lien entre les services municipaux et le monde associatif. - Donner envie aux enfants de pratiquer par la suite une activité au sein même d'une association.
Pour qui ?	Pour l'ensemble des enfants en classes élémentaires de la commune de Claix.
Quand ?	L'école des sports fonctionne les semaines scolaires, comme suit : - le mardi soir de 17h à 18h30 pour le cycle 3 (CM1/CM2) ; - le mercredi matin de 9h15 à 10h45 pour le cycle 2 (CP/CE1/CE2).
Comment ?	La commune organise l'accueil et l'activité, la coordination et le portage est fait par le service des sports et vie associative. L'Encadrement est fait par un ETAPS ou des intervenants extérieurs (en partenariat avec certaines associations de la commune conventionnées). L'agent communal est en charge de récupérer les enfants à la descente du bus ou auprès de leurs parents. Sur la fin de l'activité les enfants repartent avec les parents. L'inscription à l'Ecole des Sports se fait directement en mairie, par période trimestrielle. Nous essayons d'offrir de la place au plus grand nombre sur au moins une période (environ 16 enfants par cycles et par soir).
Où ?	Sur le secteur de la Bâtie : utilisation du gymnase, du parc, des cours de tennis, du terrain de foot et du skate parc.

3.3 La prise en compte des spécificités de chaque public

→ **Une attention particulière pour les enfants de maternelle en particulier les élèves de Petites Sections qui entrent à l'école :**

- Positionnement des ATSEM de leur classe pour les accueils périscolaires du matin et du midi ;
- Mise à disposition de locaux évitant l'habillage et le déshabillage et permettant à l'enfant d'avoir des repères ;
- Animation de temps d'activités dont la durée n'excède pas 45 minutes ;
- Relation avec les personnels des structures petite enfance au cours du 1er trimestre de scolarisation ;
- Développement d'activités variées (temps collectifs et temps individuels) ;
- Journée type respectant une alternance temps calme / temps actif ;
- Locaux limitant le bruit ;
- Accueil des parents permettant un échange avec le personnel.

→ **Les enfants porteurs de handicap**

- La possibilité d'emploi de personnel supplémentaire qualifié ;
- Développement des formations de nos agents favorisant un accueil
- Des structures d'accueil accessibles ;
- Des échanges préalables avec la famille.

→ **Les enfants aux difficultés sociales**

- La recherche de solutions pour le bien-être des enfants (exemple : accueil progressif, changement d'école) ;
- Des sanctions progressives et concertées avec les parents lorsque l'enfant enfreint les règles ;
- L'échange avec le Directeur pour une cohérence pédagogique à apporter ;
- La possibilité de mobiliser la psychologue scolaire.

3.4 Par un partenariat soutenu avec le champ associatif local

Le champ associatif local présente des atouts et une force pour la mise en œuvre du PEDT. La commune a décidé d'impliquer ce champ d'acteurs en activant plusieurs leviers :

- Le partenariat pour le développement d'actions
- Le financement par le biais des subventions
- Des dispositifs passerelles pour favoriser les activités associatives
- Des partenaires privilégiés dans le cadre des concertations

La commune fait appel en priorité aux personnels des associations pour développer ces services.

Exemples de projets municipaux faisant intervenir les associations : Carnaval, Ecole des Sports, Club des mercredis, intervention musicale en milieu scolaire.

4.PROMOUVOIR la santé, la sécurité, le bien-être

4.1 Les temps de repas

La commune accueille tous les jours plus de 600 enfants à la cantine. Ce service contribue à favoriser une alimentation équilibrée une fois par jour. A compter de septembre 2019, les repas seront livrés par la Société Publique Locale Vercors Restauration. En effet, la commune a souhaité intégrer cette SPL pour se doter d'un outil de production dont l'objectif est de développer les circuits courts, privilégier les denrées régionales et le BIO. Les enfants peuvent bénéficier de repas normaux ou sans viande.

C'est aussi par la recherche des meilleures conditions d'accueil que ce temps est valorisé. Cela se traduit par des aménagements limitant le bruit, augmentant le confort, favorisant l'autonomie, assurant la sécurité alimentaire,

Deux services sont organisés selon l'âge des enfants ; les plus petits mangent au premier service pour pouvoir être à la sieste plus tôt. Les enfants sont encadrés par les animateurs ainsi que par les ATSEM pour les plus jeunes.

La prise en compte des allergies

Pour les enfants souffrant d'allergies, la commune met en place des protocoles d'accompagnement individualisé (PAI) dans le cadre suivant :

- Participation des responsables périscolaires à la mise en place des PAI
- Sensibilisation des personnels de restauration et animation sur les différents cas
- Présence du personnel de restauration pour la réception et la garantie du respect de la chaine du froid lorsque les PAI nécessitent des repas fournis par les familles

La sécurité physique et affective

La commune apporte son soutien aux personnels encadrants pour assurer la sécurité physique des enfants en activant plusieurs leviers :

- Un plan de formation sur les gestes de premier secours
- Des trousses de secours adaptées aux règlementations
- Des procédures bien définies (pointage, accidents)
- Des exercices de sécurité réguliers
- Le respect des taux d'encadrement
- Le contrôle de ces équipements extérieurs (jeux de cour, etc.)
- Des moyens de mobiliser les secours rapidement

Chaque enfant est accueilli dans les mêmes conditions, a les mêmes droits et devoirs.

Les encadrants et les responsables sont chargés de veiller à toutes formes de discriminations, d'isolement et de harcèlement. Lorsque des situations le nécessitent, et en fonction de la gravité des conséquences, des plans d'actions partagés, co-construits sont mis en œuvre avec tous les acteurs.

La citoyenneté

A travers ses actions, la commune souhaite que chaque enfant trouve sa place dans les structures d'accueils. Il s'agit en particulier :

- De donner des moyens de s'exprimer,
- De découvrir le patrimoine local,
- De responsabiliser,
- De favoriser l'autonomie,
- De poser un cadre dans lequel l'enfant évolue

Quelques exemples d'actions citoyennes :

- CMJ pour les élèves de CM1/ CM2 et 6ème.
- Le choix dans les programmes d'activités des mercredis,
- Le « malhiverois », journal périscolaire construit, rédigé par les enfants,
- Les réunions de groupe sur une thématique choisie par les enfants,

- La découverte des fermes communales,
- La charte de l'écolier (droits et devoirs),
- Le programme périscolaire à la carte (je choisis parmi trois activités).

Les choix éducatifs

<table>
<tr><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th></tr>
<tr><td>Accueil périscolaire du matin</td><td>Accueil périscolaire du matin</td><td rowspan="5">Accueil de loisirs périscolaire du mercredi

Accueil à la ½ journée
Ou à la journée

Et/ou

- Club du mercredi**
(club des arts, club nature, club science)

Ou

Ecole des sports</td><td>Accueil périscolaire du matin</td><td>Accueil périscolaire du matin</td></tr>
<tr><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>Accueil périscolaire du midi dont restauration</td><td>Accueil périscolaire du midi dont restauration</td><td>Accueil périscolaire du midi dont restauration</td><td>Accueil périscolaire du midi dont restauration</td></tr>
<tr><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td><td>Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>Animation périscolaire

ou

Transport vers les activités associatives (tennis, musique et foot, ateliers MJC)</td><td>Animation périscolaire

ou

Transport vers les activités associatives (Tennis, musique et foot, ateliers MJC)

Ou

Ecole des sports</td><td>Animation périscolaire

ou

Transport vers les activités associatives (tennis, musique, ateliers MJC)</td><td>Animation périscolaire

ou

Transport vers les activités associatives (tennis, musique, judo, ateliers MJC)</td></tr>
</table>

A noter :

Tous les accueils en gras et rouge sont déclarés en ACM.

Les équipes d'animation et les intervenants

Activités	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant
Accueils périscolaires et extrascolaires	. La responsable du service Education . Les responsables périscolaires et les Directeurs ALSH . Les référents périscolaires . Chargé de mission jeunesse . Les ATSEM (public de maternelle, en priorité péri matin et midi) . Les animateurs	Fonction Publique Territoriale
Activités sportives (sport scolaire et école des sports)	. Les ETAPS . Le responsable du service des sports et vie associative	Fonction Publique Territoriale
Club des mercredis	. Intervenants extérieurs (salariés des associations) . Intervenants municipaux (bibliothécaires, intervenant environnement)	Salarié de droit privé Fonction Publique Territoriale
Activités associatives	Associations locales (cf. partenaires)	Bénévoles et salariés de droit privé

Les Modalités d'inscriptions

Périodicité des cycles	Annuelle	Trimestrielle	Modulable	Payant	Délai
Accueils périscolaires	x		x	X dégressif	J-2
ALSH mercredis	x		x	X dégressif	J-3
Ecole Des Sports		x	Peut être associée avec ALSH mercredis	X dégressif	J-3 avant 1ère séance
Clubs mercredis		x	Peut être associée avec ALSH mercredis	X dégressif	J-3 avant 1ère séance
Transport aux activités	x		x	X tarif MTAG	J-2
Activités associatives	x				

Inscription en ligne OUI, elles se sont via le portail famille mis en place au début de la scolarité des enfants au sein du service administratif de la DEJ
Tarif par cycle ou par séance **(grille à joindre selon les QF ou autre modulation)**

Toutes les prestations mises en place dans le cadre du PEDT ont un tarif à l'unité. Pour assurer la plus grande équité possible et permettent à tous l'accès à nos prestations, l'ensemble des tarifs est issu d'un calcul au taux d'effort selon le quotient familial de chaque foyer.

Exemples de tarifs

Claixois **TARIFS 2025**

QF	1500
Restauration Scolaire	6 €
Périscolaire matin	1,50 €
Périscolaire 16h30-18h30	3,09 €
ALSH Mercredi journée	19.84 €
ALSH Mercredi matin/après-midi	9,09 €
CLSH vacances	19,84 €
Ecole des Sports - Club loisirs	3,53 €

Non Claixois

QF	1500
Restauration Scolaire	10.5 €
Périscolaire matin	1,65 €
Périscolaire 16h30-18h30	3,43 €
ALSH Mercredi	21,95 €
ALSH Mercredi matin/après-midi	10,10 €
CLSH vacances	21,95 €
Ecole des Sports - Club loisirs	3,98 €

Possibilité d'échanger avec l'équipe d'animation avant une inscription en ligne OUI

Les informations sanitaires sont remises par les parents sous pli cacheté (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs), dans le respect de la RGPD.

Eléments Bilan/ Evaluation du projet

Suivi du Projet éducatif de territoire

- Le COPIL (comité de pilotage) :

Présidée par l'adjointe aux affaires scolaires, il est composé de représentants de chaque partenaire.
Son rôle est d'apporter tous les éléments permettant de construire, ajuster, évaluer les actions, et projets du PEDT. La coordination est assurée par M. Soulière. Il se réunit deux fois par an en décembre et avril.

- **Les Elus**
- L'adjoint (e) au Maire en charge de l'Education ;
- Les conseillers (es) municipaux (les) délégués (es) aux sports, la vie associative et aux affaires scolaires

- **Les techniciens municipaux**
- Le ou la Directeur (trice) Education, Jeunesse (coordinateur PEDT)
- Le ou la Responsable du service éducation (accueils péri et extrascolaires et ATSEM)
- Le ou la re Directeur (trice) du service des sports et vie associative (sport scolaire et école des sports)
- Le ou la r Directeur (trice) du service culturel
- Le ou la Responsable périscolaire, école Pont Rouge et directrice accueil de loisirs mercredi
- Le ou la Responsable périscolaire, école Malhivert
- Le ou la Responsable périscolaire école Claix centre et directrice accueil de loisirs vacances

- **Les représentants de l'Education Nationale**
- L'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale
- Le ou la Directeur (trice) école Pont Rouge
- Le ou la Directeur (trice) école Claix Centre
- Le ou la Directeur (trice) école Malhivert
- Le ou la représentant (e) des DDEN

- **Les parents d'élèves**
- Représentés par au minimum un parent délégué de chaque école et ou les APE de chaque école

- **Les associations**
- Représentées au minimum par un membre du conseil d'administration et/ou d'un salarié

- Autres instances éventuelles (*comités techniques, comités locaux sur les grands territoires)*

Le comité de pilotage au regard de sa composition ne peut être une instance de travail.
Des comités techniques plus restreints sont nécessaires pour traiter de sujets moins transversaux. Ceux-ci peuvent se mettre en place selon les actualités du PEDT avec les acteurs concernés uniquement. Pour que l'ensemble des membres du copil puissent être informés de l'avancée des projets, des comptes rendus de ces cotech sont diffusés à l'ensemble des membres du comité de pilotage

Exemples de comités techniques :

- Transport scolaire
- Commission repas,
- Programmation clubs des mercredis, école des sports et ACM mercredi.

Consultation/ Diffusion

Le PEDT de la commune de Claix est consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville et le portail famille.

Il est envoyé à chaque partenaire, en particulier aux représentants des parents d'élèves qui ont l'autorisation de le diffuser.

Modalités de participation des enfants

Dans le cadre des animations péri et extra scolaires, les enfants sont sollicités sur différents temps pour valoir leurs avais et leurs retours sur divers sujets.
Ainsi dans l'élaboration des fiches navettes autour de la restauration scolaire, les animateurs des différents sites sollicitent les enfants afin de connaitre leurs avis sur la nourriture proposée (goût, présentation, quantité, variété des repas etc.). Ces retours sont intégrés à ceux des animateurs, responsables de site et agents de restauration.
Pour les mercredis et vacance scolaires, les animateurs et directeurs recueillent également les retours des enfants pour travailler sur la programmation des futurs temps d'animation en lien avec les envies de tous.
Au niveau du service, les animateurs souhaitent établir un « conseil d'ado » qui serait le lieu de discussion et de construction des projets d'animations des vacances scolaires et pour les mercredis par la suite.

Le conseil municipal a souhaité investir un peu plus les enfants dans une démarche citoyenne et dans une volonté de participation à la vie de la commune au-delà de leur participation à leur vie scolaire.
Pour cela nous avons mis en place un Conseil Municipal des Jeunes composé de 18 jeunes de CM1/ CM2 /6ème représentant les 3 écoles (4 enfants par école) et le collège.
Chaque année les élus souhaitent introniser ce Conseil début novembre pour ajouter une dimension symbolique en lien avec la Convention internationale des droits de l'enfant.